

L'ADHÉSION FMSE

vue par un éleveur Meusien

Juillet 2018



L'EARL MAGISSON JACQUES a été sévèrement touchée par le botulisme en 2018. Sans son adhésion FMSE, l'exploitation n'aurait pas pu se relever de ce coup dur. **Geoffrey MAGISSON** témoigne.

L'EXPLOITATION



EARL MAGISSON JACQUES

à MONTZÉVILLE

3 associés
2,1 UTH
125 ha de SAU



100 vaches laitières
914 000 litres
Lait non OGM
Prim'Hoslststein et Brune



120 000 poulets



50 hectares

L'ÉLEVEUR TÉMOIGNE

93 bovins frappés par le botulisme

« Les 1^{ers} symptômes sont apparus le 28 janvier 2018 sur une vache. Nous l'avons trouvée dans les logettes, nous avons pensé à une vache en chaleur qui serait montée sur une autre vache. Le lendemain matin, 7 nouvelles vaches étaient couchées dans les allées ou coincées dans les logettes. Celle de la veille ne se relevait plus. Nous avons immédiatement fait appel à notre vétérinaire qui est intervenu rapidement et qui a diagnostiqué le botulisme. Pour cette maladie, il n'y a **pas de traitement possible**. Dès l'apparition des signes, c'est fini, le bovin meurt dans les heures qui suivent. Le vétérinaire nous informe que d'autres cas peuvent intervenir dans les heures et jours suivants. **Impossible d'estimer le nombre de bovins qui seront malades, impossible d'agir préventivement : c'est la douche froide !**

Au final, 83 vaches laitières (83% du troupeau) et 10 génisses sont mortes après avoir consommé le même aliment contaminé. Cette maladie est à déclaration obligatoire, la DDCSPP a placé notre élevage sous séquestre. Avec l'appui de l'ANSES, des investigations et des analyses ont été faites. Au bout de quelques jours, le verdict tombe. L'origine de la contamination provient du poulailler. Du matériel est commun aux 2 productions ; malgré un nettoyage et une désinfection, l'aliment du troupeau laitier a été contaminé par le matériel. La toxine est très puissante, d'infimes quantités suffisent à décimer tout un troupeau.

Impossible de se sortir de cette situation sans aide financière

On se renseigne auprès de notre assurance, le botulisme ne fait pas partie des cas couverts par notre contrat. Le GDS m'informe alors que **je suis adhérent au FMSE et que les mortalités dues au Botulisme sont couvertes par le fonds**. Cette nouvelle nous a apporté une bouffée d'oxygène !

Qu'est-ce que le botulisme ?

La bactérie responsable résiste dans l'environnement (sols, eaux de ruissellement) sous la forme de spores. Quand les spores se trouvent dans un milieu favorable, elles germent et donnent la forme végétative capable de sécréter la toxine qui est **le plus puissant des poisons connus** agissant en bloquant l'influx nerveux.

Une fois la toxine (ou les spores) ingérée par les bovins, et après une incubation moyenne de quelques heures à 2-3 jours selon la quantité ingérée, les animaux concernés présentent des signes de paralysie flasque.

Dans la plupart des cas, la maladie évolue progressivement vers la mort, par asphyxie respiratoire.

Le FMSE va couvrir 75 % des pertes de mortalités !

Dans cette période extrêmement traumatisante, cette information nous a permis d'envisager un avenir sur notre exploitation et ne pas baisser les bras.

Cette cotisation est volontaire. Par chance, nous y avons souscrit pour nous prémunir en cas de coup dur et à moindre coup. **Pour 18,80 € de cotisation annuelle, nous avons retouché 75 % de la valeur réelle des animaux.**

J'ajouterais en plus que grâce à la réactivité de tous les acteurs, le dossier a pu être construit dans des délais très courts. Les premières aides ont été débloquées moins d'un mois après le 1er cas.

Aujourd'hui, nous avons pu racheter des génisses et des vaches en production pour traire actuellement 50 vaches ».



A l'heure de chercher à faire des économies, la cotisation FMSE n'en n'est pas une. Un coup dur n'arrive pas qu'aux autres !